

# DÉCLARATION DU DROIT AU SAVOIR LIRE ET ÉCRIRE DU CITOYEN EUROPÉEN

## Introduction

Savoir lire et écrire est fondamental pour le développement humain. La maîtrise de cette compétence permet de vivre pleinement et de donner un sens à son existence, en outre elle contribue à l'enrichissement des sociétés dans lesquelles nous vivons. Par savoir lire et écrire, il faut entendre la capacité à lire et écrire suffisamment bien pour comprendre et utiliser efficacement à la communication écrite quel que soit le média (support papier ou électronique), ce qui inclut des compétences numériques.

Savoir lire et écrire est un prérequis essentiel pour toutes les formes d'apprentissage. Dans les sociétés de la connaissance du 21e siècle, en raison de la diffusion rapide de nouvelles technologies et du changement permanent de l'environnement de travail, l'apprentissage du lire-écrire ne se limite plus à la période de l'enfance ou de l'adolescence, mais doit être considérée comme une nécessité et une exigence tout au long de la vie.

## Le défi du savoir lire-écrire en Europe

En Europe, un jeune de 15 ans sur 5 et près de 55 millions d'adultes ne possèdent pas les compétences de base en lecture-écriture. Non seulement cela complique leur accès à l'emploi, mais cela augmente aussi leur risque de tomber dans la pauvreté et l'exclusion sociale, limite leurs possibilités de participer activement à la vie culturelle et citoyenne et réduit leurs occasions de formation tout au long de la vie et de développement personnel.

La Commission Européenne constate qu'il n'y a presque pas eu d'amélioration du niveau de compréhension de l'écrit ces dix dernières années. Pourtant, si nous agissons avec détermination, nous pouvons changer les choses. Cette déclaration affirme qu'avec une aide adéquate, les enfants et les jeunes adultes peuvent développer de solides compétences en lecture-écriture et que les adultes peuvent améliorer leurs compétences en ce domaine et ainsi tenir pleinement leur place dans la société.

## Le droit fondamental des citoyens européens à savoir lire et écrire

**Chaque citoyen européen a le droit de savoir lire et écrire. Les Etats membres de l'Union Européenne doivent s'assurer que tous les citoyens quels que soient leur âge, leur catégorie sociale, leur religion, leur ethnie ou leur genre, bénéficient des occasions et des moyens nécessaires pour développer des compétences en lecture-écriture suffisantes et durables leur permettant de comprendre et utiliser efficacement la communication écrite sur support papier ou numérique.**

## II CONDITIONS REQUISES POUR METTRE LE DROIT AU SAVOIR LIRE ET ÉCRIRE EN ACTES:

1. Les **jeunes enfants** sont soutenus à la maison dans leur acquisition du langage et du lire-écrire.

2. Les **parents** reçoivent une aide pour pouvoir épauler leurs enfants dans l'acquisition du langage et du lire-écrire.

3. Des **structures d'accueil et un enseignement préscolaire abordables et de grande qualité** améliorent le développement du langage et l'émergence du savoir lire et écrire chez les enfants au travers du jeu.

4. Un **enseignement du savoir lire et écrire de grande qualité** pour les enfants, les adolescents ou les adultes doit être au centre des préoccupations des **institutions en charge de l'éducation et de la formation**.

5. **Tous les enseignants** doivent recevoir une formation initiale et continue efficace en matière d'enseignement/ apprentissage du savoir lire et écrire afin d'être bien préparés à faire face à ces tâches exigeantes.

6. Les **compétences numériques** sont à promouvoir à tous les âges, en ce compris l'usage critique et créatif des médias numériques.

7. La **lecture pour le plaisir** est promue et encouragée de façon active.

8. Des **bibliothèques** bien fournies sont facilement accessibles.

9. Les **enfants et les jeunes adultes qui ont des difficultés en lecture-écriture** reçoivent une aide appropriée de spécialistes.

10. Les **adultes sont soutenus** dans le développement des compétences en lecture-écriture nécessaires à leur pleine participation dans la société.

11. Les **décideurs, les professionnels, les parents et les communautés** travaillent ensemble pour garantir un égal accès au savoir lire et écrire, et combler les inégalités d'origine scolaire et sociale.

Auteurs: Renate Valtin (chair), Viv Bird, Greg Brooks, Bill Brozo, Christine Clement, Simone Ehmig, Christine Garbe, Maurice de Greef, Ulrike Hanemann, Kees Hammink, David Mallows, Fabio Nascimbeni, Sari Sulkunen, Giorgio Tamburlini. Traduction: Dominique Lafontaine, Jean-Pierre Jeantheau.



This project has been funded with support from the European Commission. This publication reflects the views of its authors only, and the Commission cannot be held responsible for any use which may be made of the information contained herein.